

- RÈGLEMENT -

La participation au Festival suppose l'acceptation du présent règlement.

Dates limites d'inscription des films :

30 mars 2025 pour les films copyright 2024

8 juin 2025 pour les films copyright 2025

- Les films inscrits sont considérés pour tous les programmes du Festival **toutes sections confondues**.
- Les programmes du Festival (hors jeune public) sont réservés **aux films de fiction en prise de vue réelle**.
- La compétition européenne est réservée aux **premiers films et films d'écoles européens**.
- La compétition française est réservée aux **premiers films et films d'écoles français**.
- La compétition Bretagne est réservée aux **premiers films et films d'écoles tournés et/ou produits en Bretagne**.

Est considéré comme premier film :

- Un premier film auto produit
- Un premier film produit professionnellement (le/la cinéaste peut avoir réalisé un ou plusieurs films auto produit avant)
- Un film d'école (le/la cinéaste peut avoir réalisé plusieurs films dans le cadre de cette école)

CONDITIONS RELATIVES À L'INSCRIPTION

1. Le Festival est ouvert à tou-te-s les réalisateur·rice-s et producteur·rice-s de courts métrages, **sous réserve que tout ou partie de la production soit européenne ou provienne de l'un des 38 pays MEDIA** (Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tunisie, Ukraine) ainsi que la Suisse et le Royaume-Uni.

2. Les films réalisés doivent être de **format vidéo** (seuls les formats DCP et HD seront acceptés pour la diffusion des films), ne pas dépasser **30 minutes**, avoir un **copyright 2024 ou 2025** et **ne pas avoir été inscrits à une précédente édition du Festival de Brest**.

3. L'inscription doit se faire **avant le 30 mars 2025** pour les films copyright 2024 et **avant le 8 juin 2025** pour les films copyright 2025.

4. L'inscription se fait uniquement via la plateforme **www.shortfilmdepot.com**

Association Côte Ouest

3 rue Amiral Linois - BP 31 247 - 29 212 Brest cedex 1 - France

+ 33 (0)2 98 44 03 94 - www.filmcourt.fr - brestfestival@filmcourt.fr

Association Loi 1901 - SIRET : 347 804 700 000 65 NAF : 9499Z - TVA intracommunautaire : FR50347804700

CONDITIONS RELATIVES À LA SÉLECTION DES FILMS

5. Les équipes du Festival visionnent les films. Le résultat de la sélection est transmis au·à la producteur·rice ou au contact ayant inscrit le film.
6. Les films présélectionnés seront conservés pour archivage et pourront être présentés à la **vidéothèque** professionnelle durant la semaine du festival..

CONDITIONS RELATIVES AUX FILMS RETENUS PAR LE FESTIVAL

7. L'avis de sélection finale sera communiqué par e-mail **au plus tard le 31 août 2025**. La programmation complète sera dévoilée sur le site internet du festival **mi-septembre 2025**.
8. Les films sélectionnés devront être envoyés à l'adresse communiquée par le Festival.

CONDITIONS RELATIVES À L'EXPLOITATION

9. Diffusion télévision et Internet

Les participant·e·s cèdent à l'association Côte Ouest, à titre gratuit, le droit de reproduction et de diffusion sur des chaînes hertziennes, numériques, câble, satellite et ADSL, sur Internet ainsi que sur tout support papier, électronique et/ou numérique, des extraits et/ou des images des films sélectionnés dans le cadre du Festival.

Ces extraits ne pourront pas excéder 10% de la durée totale du film et seront dans tous les cas **limités à 3 minutes**. Ces extraits ne seront utilisés que dans le cadre de reportages d'information ou d'actualité dédiés au Festival, d'émissions télévisées ou web, d'interviews télévisées ou web et/ou d'annonces promotionnelles ou publicitaires pour le Festival actuel ou futur.

Les participant·e·s autorisent également l'association Côte Ouest, à titre gratuit, à réaliser un **montage audiovisuel d'extraits** de plusieurs films sélectionnés et à le diffuser sur tous supports à des fins promotionnelles en France et à l'étranger.

Association Côte Ouest

3 rue Amiral Linois - BP 31 247 - 29 212 Brest cedex 1 - France
+ 33 (0)2 98 44 03 94 - www.filmcourt.fr - brestfestival@filmcourt.fr
Association Loi 1901 - SIRET : 347 804 700 000 65 NAF : 9499Z - TVA intracommunautaire : FR50347804700

LE JURY / LES PRIX

10. Le **jury** sera composé de professionnel.les du cinéma et de l'audiovisuel.

11. Les **prix** qui seront remis aux lauréat.es sont dotés par des professionnel.les du court métrage et des partenaires techniques.

12. Certains prix consistant en un **achat du film**, les participant.e.s s'engagent à tenir informé le Festival de tout achat en cours, pré-achat ou achat antérieur au 11 novembre 2025.

IN FINE

13. Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation de ce règlement sera de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de Brest.

Association Côte Ouest

3 rue Amiral Linois - BP 31 247 - 29 212 Brest cedex 1 - France

+ 33 (0)2 98 44 03 94 - www.filmcourt.fr - brestfestival@filmcourt.fr

Association Loi 1901 - SIRET : 347 804 700 000 65 NAF : 9499Z - TVA intracommunautaire : FR50347804700